



Photo DNA, Franck Delhomme

**Le métier de bûcheron ne figure pas sur la liste des professions dont la pénibilité du travail est reconnue. Le Sivu forestier de Sélestat entend bien défendre ce dossier en mettant en avant des conditions de travail difficiles. Une étude est en cours pour évaluer les gestes techniques de ces professionnels du bois.**

Le bruit assourdissant des tronçonneuses résonne dans la forêt communale de Sélestat. Les bûcherons du syndicat à vocation unique (Sivu) de Sélestat sont à pied d'œuvre depuis sept heures du matin.

Pour arriver sur leur lieu de travail, ils ont dû passer par un chemin de terre en véhicule tout terrain. À environ 300 m du lieu de coupe, les professionnels doivent encore gravir à pied une pente en transportant matériel et carburant nécessaires à leur besoin. À midi, la pause casse-croûte se fait en plein air. En toute saison.

### **Un bûcheron sur 22 ne finit pas sa carrière en forêt**

Les bûcherons sont confrontés aux aléas des conditions climatiques difficiles. Les coupes s'effectuent aussi bien durant les périodes de grand froid que pendant les fortes chaleurs... Même si les nouveaux équipements ont amélioré les conditions de travail, le métier de bûcheron exige avant tout un exercice physique important.

« Un bûcheron sur 22 ne finit pas sa carrière en forêt. Il est, soit victime d'un accident du travail, soit atteint par une maladie professionnelle. « Notre métier est un des plus difficiles. Juste derrière les marins pêcheurs », constate Bernard Schildknecht, délégué syndical régional CFDT auprès des 14 regroupements d'employeurs des Sivu forestiers en Alsace.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le métier de bûcheron n'est pas reconnu dans le cadre de la pénibilité du travail. Les hommes concernés ont bien du mal à accepter ce fait, en voyant notamment s'éloigner le moment de leur départ à la retraite.

Aujourd'hui, la moyenne d'âge dans la profession est élevée. « Environ 150 personnes partiront en retraite ou seront placées en invalidité dans les dix prochaines années », estime le syndicaliste. « C'est pourquoi il est nécessaire d'agir maintenant ! À 50 ans, les gens sont déjà cassés. Il n'est pas rare de voir des collègues porter des corsets. Personne ne veut l'assumer mais l'espérance de vie des bûcherons est de 63 ans ». [Ndlr : l'espérance de vie moyenne d'un homme en France était de 78,1 ans en 2010]

### **Malades, accidentés et... toujours en forêt !**

Accident du travail et maladies professionnelles sont le lot de la plupart des bûcherons.

Agé de 52 ans, Denis Rigal de Hilsenheim est bûcheron depuis 1982. Il a perdu l'usage d'un œil en recevant un éclat de bois lors de sa première année d'activité. En 1996, il est atteint de la maladie de Lyme. Il y a deux ans, suite à une chute dans une coupe, Denis Rigal s'est gravement blessé à une épaule. « Mon chirurgien me dit de ne pas continuer. Mais je fais quoi d'autre ? », interroge le bûcheron. Il avait envisagé une reconversion dans la conduite de véhicules. Mais sa vision déficiente le rend inapte à ce type de travail.

Originaire de Scherwiller, Philippe Baumann, 50 ans, bûcheron depuis trente ans, est atteint de la maladie de Lyme depuis 1995. « À l'époque, j'avais été arrêté deux mois. » Le professionnel subit une autre attaque en 2007. « Heureusement, elle a été décelée assez tôt. » L'homme souffre régulièrement de problèmes articulaires. Fourmillements et tremblements aux mains ne sont pas rares à l'issue d'une journée de travail.

Réaliser des travaux sylvicoles, moins exposés aux risques, peut réduire la pénibilité du travail. « C'est une solution temporaire. Il n'y a pas assez d'activité dans ce domaine. » L'unique porte de sortie honorable est l'inaptitude à tous travaux forestiers, à condition d'avoir exercé durant une quarantaine d'années. « Avec un licenciement, les bûcherons peuvent prétendre à 65 000 euros. » Maigre consolation.

En Alsace, le métier a perdu entre 400 et 500 emplois en 30 ans. Non seulement ce travail n'a plus la cote auprès des jeunes, mais les recrutements se font rares. « Cette année, nous avons de la chance ! Sur les 14 employeurs, il y en a un qui recrute un jeune », sourit Bernard Schildknecht. La main-d'œuvre bon marché des pays de l'Est concurrence par ailleurs ces emplois locaux.

Le parcours de la reconnaissance de la pénibilité du travail semble un itinéraire semé d'embûches pour les ouvriers forestiers.